



Thônex

législature 2020-2025
délibération no 152
séance du 23/05/2023

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.-
pour la création de deux postes destinés à renforcer l'administration communale

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu la volonté politique clairement exprimée par le Conseil administratif, dans sa feuille de route 2020-2025, de « poursuivre le travail de rapprochement mis en place ces dernières années auprès de la population. A travers de nouveaux outils et de nouvelles prestations permettant une communication renforcée (...) pour continuer à se positionner au plus proche des citoyens » ;
- Vu que le conseil municipal a, lors de sa séance du 22 novembre 2022, adopté le budget 2023 de la Ville de Thônex, lequel prévoyait notamment :
 - o la mise en place d'un logiciel de gestion du contrôle interne
 - o la modélisation des différents processus de travail de l'administration
 - o la réalisation d'un intranet pour les collaborateurs de la commune ;
 - o la refonte complète de l'identité visuelle de l'administration communale ;
- Vu que ces démarches nécessiteront, outre un appui extérieur ponctuel, le renforcement de compétences au sein de l'administration – afin d'exploiter et de valoriser pleinement les outils à mettre en place – et donc l'engagement de forces supplémentaires ;
- Vu le concept de développement stratégique de l'administration adopté par le Conseil administratif en février 2023 ;
- Vu l'intérêt, pour la commune, de pouvoir débiter la mise en place de ce concept dans les meilleurs délais, en raison de son importance stratégique et opérationnelle ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le secrétariat général ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 4 mai 2023 ;

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

décide

par 22 voix pour, 2 abstention



1. D'ouvrir au conseil administratif, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- sur la rubrique 022.30 de l'exercice 2023, en vue de doter l'administration communale de compétences renforcées dans les domaines de la communication, du contrôle interne et de la gestion de projets.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 134'220.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubrique de charges, voir par le capital propre.

Thônex, le 24 mai 2023-MZ/cck



(DA-23-96) cm-23/05/2023